RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

C.A.R.P.A. ANJOU-MAINE

Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires d'Avocats

Barreaux d'Angers, Laval, Le Mans et Saumur

Association loi 1901 - [redacted]

Tél : [redacted] - Fax : [redacted]

ATTESTATION

Je soussignée, Edith FORCINAL, Présidente en exercice de la CARPA ANJOU MAINE, [redacted] atteste par la présente que les services de la CARPA ANJOU MAINE ont reçu sur leur compte bancaire Maniements de Fonds - Barreau du MANS - ouvert à la BNP PARIBAS :

- le 31 mars 2025, un virement de **TROIS MILLE EUROS (3.000 €)** émanant de Monsieur Anthony GOUPIL

qui a été imputé dans un sous-compte de Maître Frédéric PITRON, du Cabinet AUDICE AVOCAT, Avocat au Barreau du MANS, ouvert au nom de la Société en voie de constitution « **A. GOUPIL ELECTRICITE & PLOMBERIE** » et représentant le capital social de ladite Société.

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
LE MANS, le 1er avril 2025

[redacted]

JOU MAINE
ES AVOCATS
Montauban
LE MANS
43.81.80.81

Présidente de la CARPA ANJOU MAINE